

L'hon. M. GARDINER: On me dit qu'on a donné instructions d'envoyer quelques wagons de lait là-bas, ce qui mettra probablement fin à toutes les difficultés.

VOIES ET MOYENS

MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS—AJOURNEMENT DU DÉBAT, VENDREDI DERNIER, PAR SUITE D'UN OBSCURCISSEMENT

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): J'ai quelques observations à faire sur l'incident déplorable qui s'est produit vendredi soir, lorsque nous discutons le projet de loi destiné à revivifier le ministère des Munitions et approvisionnement. Ce projet de loi a eu sa première lecture le 24 février. Aux termes d'un amendement adopté en 1941, non sous l'empire du statut primitif, la vie de ce ministère devait expirer à minuit, vendredi soir. Bien que la Chambre eût été saisie il y a un mois et demi, du bill destiné à proroger la vie du ministère, le ministre a attendu, non pas au dernier jour, mais au dernier soir pour en proposer la deuxième lecture. C'est au cours de ce débat que vous, monsieur l'Orateur, avez dit qu'il y aurait un obscurcissement à Ottawa. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un obscurcissement inopiné pour toute la ville.

M. CRUICKSHANK: Nous en avons un dans le moment.

M. POULIOT: Il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ni pire sourd que celui qui ne veut entendre. Je respecte la loi; j'ai cru que l'obscurcissement consistait en une mesure du temps de guerre applicable à toute la ville. Je n'ai pas protesté. Prenant pour acquis que l'obscurcissement dont on nous informa quelques minutes avant le moment prévu devait être complet, je m'en allai à mon bureau. Mais à ma grande surprise, je vis que toute la ville était éclairée. Les reverbères du terrain du Parlement étaient allumés; les fenêtres du club Rideau étaient éclairées; c'est alors que j'appris que l'obscurcissement n'était que pour la Chambre des communes et les édifices administratifs. L'obscurcissement des édifices administratifs quand le personnel de nuit n'est pas de service est une farce. Du reste, les lampes y sont éteintes; il ne saurait être question de les obscurcir. Quant à nous, nous siégeons; nous délibérons sur ce bill et voilà qu'on lève la séance avant le coup de neuf heures alors qu'il nous restait deux heures de travail.

J'ai un autre grief à formuler contre le compte rendu des observations communiquées

[M. Coldwell]

par le ministre au *Journal* d'Ottawa, d'après ce qu'en rapporte l'édition de midi de ce journal, samedi dernier. Le reporter s'étant abouché avec le ministre, voici le dialogue qui s'engagea:

Ayant plus tard communiqué par téléphone avec M. Howe, notre reporter lui dit: "Je regrette de vous déranger; mais puisque vous êtes maintenant simple citoyen, et sans travail par-dessus le marché je suppose que ça ne tire pas à conséquence". "Comment cela?" demanda M. Howe. "Pas de bill, donc pas de ministère des Munitions du moins pas avant trois heures lundi après-midi. . ." "Ah. . ." reprit M. Howe lentement et sur un ton doucereux, car il goûtait évidemment la plaisanterie. . .

Je vous prie de noter, monsieur l'Orateur, qu'il la trouvait bonne.

. . . "Mais nous vous avons joué le tour. Nous venons d'adopter en vitesse un décret du conseil, car nous nous attendions un peu qu'on n'adopterait peut-être pas le bill ce soir." C'est dire que le ministère des Munitions n'a pas cessé d'exister grâce à la prévoyance du ministre et à un décret prestement adopté. Quant au bill, on peut le consigner à la poubelle; il a péri durant l'obscurcissement. En effet, le décret du conseil assure le maintien du ministère des Munitions tant que durera la guerre.

Je me demande si le ministre a effectivement tenu ces propos et s'il a tenté d'emmitonner la Chambre des communes en commandant un exercice d'obscurcissement en vue d'interrompre le débat sur ce bill. Cela peut sembler étrange au premier abord, mais le bill avait été présenté; puis vint l'obscurcissement. Naturellement, on peut se permettre des blagues. Je n'ai pas l'intention de me montrer sévère envers le ministre, mais s'il a tenté de tromper le représentant du *Journal*, tant mieux. D'un autre côté, s'il a voulu tromper la Chambre des communes, ce n'est plus la même chose. Je me rappelle qu'un jour malheureux, le 21 février 1941, je me suis inquiété de l'effervescence du fascisme dans notre pays, et si le ministre a employé ce langage vis-à-vis de la Chambre des communes la question est grave.

Je demanderai d'abord si le ministre a parlé au représentant du *Journal*, comme on le prétend. Voici ma deuxième question: le premier bill créant le ministère des Munitions et approvisionnement fut adopté en 1939. La loi fut modifiée en 1941 et, depuis le 24 février, nous avons au *Feuilleton* ce bill tendant à modifier de nouveau le bill original et prolongeant l'existence de ce ministère. Je demande ensuite au ministre si la discussion sur ce bill a été terminée en raison de l'obscurcissement ordonné vendredi soir. Le bill modificateur de 1941 contenait un article stipulant que certaines décisions du ministère des Munitions pouvaient rester en vigueur après l'expiration du bill créant le départe-